Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Moharem 1445
28 Juillet 2023

N° 87

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1850**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1855**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1856**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1857**
Avis aux créanciers..... **1865**
Convocations
Sociétés anonymes **1866**
Autres sociétés **1867**
Divers
Avis au public..... **1868**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASTREE ASSURANCES..... **1869**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

SA au capital de 27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496311P ; Tél : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) avec perspective stable et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 18 octobre 2022

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire ordinaire

«Attijari Leasing 2023-1»

de 20 000 000 DINARS susceptible d'être porté a un montant maximum de 30 000 000 dinars

Emis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,70%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

Notation de l'emprunt*

La présente émission obligataire a reçu la note « A- (EXP) (tun) »* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 12 juillet 2023

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **26/04/2023**

Délibération du Conseil d'Administration du **31/05/2023**

Fixation des conditions de l'emprunt par la Direction Générale en date du **10/07/2023**

I. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 02 22 89
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).

	Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Une année, allant du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.
Législation applicable	Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Matricule fiscal	496311P/A/M/000
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 02 22 89 E-mail : **jamel.chammem@attijarileasing.com.tn**

II. Administration et contrôle

II.1 Membres des organes d'administration

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Lassaad M'ZAH**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Moez EL GHALI**	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis
M. Mongi TRIMECH***	Lui-même	Administrateur	2022-2024*	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2022

** Administrateurs indépendants

*** Administrateur représentant les petits porteurs

II.2 Membres des organes de direction

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2022-2024*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 30/05/2022**	Tunis

* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 30/05/2022 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 30/05/2022, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2022 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2024.

II.3 Contrôle

Nom	Adresse	Mandat
ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2021-2023*
AMC Ernst & Young représenté par M. Noureddine Hajji	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.	2021-2023*

***** Nomination décidée par l'AGO du 29/04/2021

III. Renseignements relatifs à l'émission

III.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80** millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de **20** millions de dinars susceptible d'être porté à **30** millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

III.2 Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

III.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

III.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

III.5 But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

III.6 Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	« Attijari Leasing 2023-1 »
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominative
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

III.7 Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

III.8 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

III.9 Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

III.10 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

III.11 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

III.12 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

III.13 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre**de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

III.14 Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,70%** l'an pour le présent emprunt.

III.15 Durée Totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

III.16 Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

III.17 Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

III.18 Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

III.19 Notation de la société

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;

- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs ; Upgrades Unifactor to 'BBB-(tun)' (fitchratings.com)**

III.20 Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A- (EXP) (tun)**», à l'emprunt objet de la présente notice légale en date du**12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente notice légale qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site.

A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

III.21 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente notice légale est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

III.22 Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III.23 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

IV. Renseignements généraux

IV.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

IV.2 Marché des titres

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2023-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

IV.3 Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire
«Attijari Leasing 2023-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

IV.4 Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de lanote d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence « Attijari Leasing 2023 », des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référencesont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie 6 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

2023R01859SANB2

Additif à la notice d'information de l'augmentation du capital

De la Société Magasin Général

Société anonyme

Au capital de 11 481 250 dinars

Siège social : 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0033128W

N° CNSS : 035698.02

La Société Magasin Général ajoute à la notice d'information relative à l'augmentation de capital publié au JORT n°51 du 28/4/2023 sous numéro 2023R00955SANB2 que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 17/3/2023 qui a décidé l'augmentation de capital, a été enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 28/3/2023 sous numéro 23501322, quittance numéro 31987 et déposé au RNE le 12/7/2023 sous numéro AC011002023.

2023R01870SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CAR GROS

Société à responsabilité limitée

Au capital social 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II 1080 Tunis

Identifiant Unique : 1006981G

CNSS : 269036-55

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 6 juillet 2023, sous le n°23706537, quittance n°83069.

Les associés ont décidé :

1- L'approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

2- L'approbation des états financiers et l'affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022

3- L'approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4- L'approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2022

3- La nomination de Monsieur Mohamed Anouar ben Ammar en tant que nouveau gérant de la société CAR GROS en remplacement de Monsieur Ibrahim Debache pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis en date du 11/7/2023 sous le n°2023134952.

2023R01881SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 8/9/2021 quittance n°M053358 n° d'enregistrement 21202293 Mr Houcem Ben Ammar Arfaoui a vendu à Mme Om Sâad Ben Ali Meftah tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité El Mestiri Jayara Sidi Hcine Tunis exploité comme café.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essabah du 22/7/2023.

2023T00719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé du 24/3/2023 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 28/3/2023; n° de quittance M018732 ; N° d'enregistrement 23200899, Monsieur Mohamed Nizar ben Ali a vendu à Madame Zahra Sammali la totalité du fonds de commerce sis à la Rue de Paris, résidence de Sirine Boumhel Al-Basatin Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du café sis à la Rue de Paris, résidence de Sirine Boumhel Al-Basatin Ben Arous, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date d'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 22/7/2023.

2023T00722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mourouj le 7/7/2023 quittance n°M056888 n° d'enregistrement 23203399, Mr Sami ben Abdejallil a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à l'Avenue du Martyr n°177 - Cité des jardins Mourouj 03 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits alimentaires à Mme Rokaya Bouchiba demeurant à la Rue Jelma n°15 Mourouj 05 - Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreuse à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 21/7/2023.

2023R01866FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 19 Mai 2023 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 16 Juin 2023 sous le n°03300876 reçu n°M015417 M. Moncef Habeg CIN n°03561478 Hadada Midoun Djerba a cédé l'ensemble de fonds de commerce sise en face Hôtel Karthago Hadada Midoun Djerba à Mme Ismahen Habeg Cin°08639209 Hadada Midoun Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de cessionnaire du fonds de commerce à l'adresse indiquée ci-dessus et ce dans un délai maximum de vingt jours à compter de publication de présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 8/7/2023.

2023R01867FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Maître Turki Malek et son collègue avisent le public qu'ils ont rédigé un contrat de donation d'un fonds de commerce daté le 28 mai 2023 de Mme Fadhila Bent Omar Chakroun et ses enfants Boulbeba Ben Taoufik Lajmi et Ahmed Lajmi et Souhaila Lajmi au profit du fils de la première et la sœur du reste Skander ben Taoufik Lajmi les 6/8 des parts à l'indivision du fonds de commerce de la "BOULANGERIE LAJMI" avec ses constituants matériels et moraux situé à la route Lafrane km 1.5 rue Zatla Sfax identifiant unique 0823764R publié au journal quotidien Achourouk le 15 juin 2023.

Toute opposition doit être faite dans les délais légaux au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle 3001 Sfax.

2023X00953FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration de constitution d'une association

Nom de l'association : Sauve Une Vie

Le sujet : Scientifique

Adresse : Service de chirurgie cardio-vasculaire - Hôpital Abderrahmane Mami, Ariana.

Les objectifs :

- Mettre le lien avec les différentes parties concernées pour la prise en charge des patients ayant des maladies cardio-vasculaires en Tunisie et en dehors de nos frontières en utilisant des méthodes modernes, et la technologie scientifique de pointe.

- Mettre en place une plateforme électronique reliant hôpital Ariana avec les autres hôpitaux régionaux répartis sur tout le territoire tunisien pour l'acceptation à distance des patients cardiaques.

- Mettre en place une interface audiovisuelle reliant les différents services de cardiologie, pour discuter à distance, en staff médico-chirurgical, les détails cliniques et l'imagerie cardiaque en direct et ceci de façon périodique.

- Disposer de moyens logistiques et de transport médicalisé des patients cardiaques de toute les régions de la Tunisie vers hôpital Ariana, pour bénéficier de la chirurgie cardio-vasculaire moyennant une technologie chirurgicale et de réanimation la plus développée.

- Avoir les moyens pour transport médicalisé des équipes médicales et chirurgicales d'hôpital Ariana vers les hôpitaux régionaux de la Tunisie et en dehors de nos frontières, pour réaliser les interventions chirurgicales sur place, nécessaires aux patients incapables de se déplacer.

- Assurer la formation des équipes médicales et paramédicales nécessaire pour le suivi des patients opérés à distance d'hôpital Ariana.

- La création d'une Fondation financière indépendante, pour bienfaisance médicale et scientifique, subvenant aux besoins de l'association et améliorant le niveau de la prestation médicale dans le secteur de la cardiologie et de la chirurgie cardio-vasculaire, moyennant des accords de partenariat et de coopération entre les différents ministères et instances juridiques, financières, de santé et de transport, en respectant les lois en vigueur.

Les fondateurs :

Dr. Amine Jmal : Président

Dr. Mounir Kharroubi : Vice-président

Dr. Mouna Bousnina : Trésorière

Dr. Zaineb Hachicha : Secrétaire générale.

2023T00717APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association régénération d'elkhanzria

Sujet : Le développement rural à Gabès ouest

Adresse : route Gabès elhamma klm 12 elkhanzria Gabès ouest

Objectifs : 1- la contribution au développement de l'espace rurale à Gabès ouest.

2- Le contribution à l'encadrement social et juridique des habitants de la région et les faire conscient de ses devoirs et droits.

3- Soutenir les efforts de l'état pour parvenir à l'autonomisation économique de la famille rurale.

Les membres :

Président : Zguir Salah C.I.N n°05916070

Secrétaire général : Boukadi Mohammed C.I.N n°03281545

Trésorier : Assadi Sahbi C.I.N n°05897184.

2023R01868APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires de l'Immeuble Bouzgarou

«Pôle Médical Aya» à Monastir

D'après le procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue le 3 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 21 Juin 2023, sous le n°23804530, reçu n°M046693, il a été décidé la constitution d'un syndicat volontaire intitulé : Syndicat des propriétaires de l'immeuble Bouzgarou «Pôle Médical Aya».

Siège : Place du savoir, R6, 5000 Monastir.

Membres :

Président : Anwar Mechri

Vice-président : Mohamed Néji Guediche

Secrétaire général : Sedki Mhiri

Trésorière : Raja Rojbani

Membre : Mohamed Lotfi Sassi.

Un certificat d'approbation du dossier de constitution du syndicat a été obtenu de la commune de Monastir le 5 juillet 2023.

2023S00887APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

LAMIA FERSI

Avocate à la cour de cassation

10 Rue Medhet Becha Résidence Sindebad 2 Tunis

Tél : 97668594

MF : R/1025282

A la demande de Mme Monia Dellegi ; demeurant à cité 7 novembre n°38 Yesminet Ben Arous ; cin 05154425 contre M Jileni Saidi demeurant au 36 rue Abou Beker Sedik cité Riadh Fouchena cin 00609581

A la diligence de Maître Lamia Fersi Avocate à la cour de cassation bureau 10 rue Medhet Becha résidence sindibed 2 Tunis

Immeuble immatriculé «sameh» objet de TF 63471 Ben Arous sis à Fouchena 36 rue Abou Beker Sedik consistant en un terrain de 157 m² sur lequel est édifié une maison composée d'un salon ; chambre ; cuisine; toilette ; garage ; surface non couverte d'une superficie de 46m² ; le tous d'une superficie bâtie de 111m².

Mise à prix : 90.660.000d réduction 40% Frais en sus.

Date et lieux de vente mardi 29/8/2023 devant la chambre des créances auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9h.

2023T00718VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hedi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : BH recouvrement (la société générale de recouvrement des créances «SGRC») Filiale de la BH Bank (Banque de L'Habitat), société anonyme, en son représentant légal, demeurant à son siège social 67 rue Alain Savary immeuble B, 2ème étage, Cité les Jardins 2 Tunis, RC : B117372002 ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - Monsieur Abderraouf Ben Khalifa Ben Mohamed Korbi, titulaire de C.I.N n°04039350 délivrée à Tunis demeurant au 22 Bis Avenue Habib Thameur Tunis et à Sidi Omar Zone Boustil Mannouba à B.P.29 la poste de Mannouba et ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Ridha Ajhouri, 42 avenue de la Liberté 2ème étage Tunis MF 8737716K, et qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°11167 Mannouba dénommé «El KORBI» d'une superficie 1444 m², sis à Boustil Sidi Amor Mannouba, c'est un foyer Universitaire non exploité; il peut contenir 300 étudiants; l'état d'avancement des travaux et de 95% ; il se compose d'un demi sous sol- un rez-de-chaussée - 04 étages et un 5ème étage semi fini. L'immeuble et équipé, eau, électricité, équipements sanitaires, installation du chauffage central etc ... l'immeuble est en état d'abandon et il nécessite des travaux surtout au niveau de la terrasse.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cinq millions trois cent trente milles et deux cent cinquante dinars (5.330.250.000 Dinars).

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 17/8/2023 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mannouba à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mannouba.

2023T00724VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maitre Hichem Hajri

Avocat près la cour de cassation

Tél : 72.272.356

Fax : 72.272.543

E-MAIL : hichem.hajri@planet.tn

N 272939F/A/P/000

1- Créancier : ALEXANDER DUNCAN RABAGLIATI élisant domicile au cabinet de maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation 166 avenue Habib Bourguiba Nabeul.

2- Le débiteur saisi : Hamida Nawali demeurante à la cité ezzayatine Grombalia.

3- L'avocat poursuivant : Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation, sis au 6ème étage de l'immeuble la tour d'argent avenue Habib Bourguiba n°166 Nabeul.

4- Description du bien objet de la saisie :

Le bien objet de cette saisie consiste dans les parts indivises soit 80 parts ainsi que les parties communes soit 261.18/10000 de la propriété dénommée EVE 27 objet du titre foncier n°615011 Nabeul d'une superficie de 80 m² dont elle est devenue propriétaire suivant acte sous seing privé daté du 10/3/2016 enregistré à Hammamet le 19/4/2016 sous le n°M0457766 inscrit à la CPF vol 16/4 sous le n°4433, composé par la parcelle n°33 consistant en un appartement situé au 2ème étage de l'immeuble dénommé KARIM sis à l'avenue des nations unies Hammamet (en face du théâtre).

Le dit appartement comporte le n°29 et composé de deux chambres à coucher, d'un salon, une cuisine, SDB et une terrasse et jouit également d'une place de parking au sous sol.

5- Mise à prix : le prix du bien immobilier objet de la présente saisie s'élève à 294 400,000 D.T augmenté des dépenses privilégiées qui seront fixées le jour de l'audience.

6- Date de la vente : la vente est fixée pour le 28/8/2023 par devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9 H du matin.

Conditions particulières : les personnes désireuses de participer doivent constituer un avocat après consignation du 1/3 du prix ou la présentation d'un chèque certifié.

Le bien immobilier objet de cette annonce peut être visité tous les jours, sur rendez-vous et le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R01864VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 23/8/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant :

BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre :

Abdelhamid Timoumi, (Créancier Hypothécaire) Propriétaire "Imprimerie Timoumi", MF 0343435 E, demeurant au 26 Avenue Ibn Sina Rue 6 Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Ezzouhour" du titre foncier n°56453 Monastir. Il s'agit d'une villa de style individuel située au bord d'une route goudronnée sur la rue Al-Souqour, quartier Al Farina Monastir. Cet immeuble est situé sur un terrain d'une superficie de 444 mètres carrés, parcelle 196; Il se compose d'un dépôt d'une surface couverte de 92 mètres carrés trois chambres et une cuisine, et une salle de bain avec revêtement incomplet, luminaires et céramiques murales.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 206.940.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 3070.529 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00891VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Ahmed Laouiti

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 23/8/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant :

BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre :

Mnasar Ben Amor, demeurant à Cité Erriadh Ksar Hellal gouvernorat de Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

La totalité d'une maison à usage d'habitation correspondant à la maison n°31 de type social sis à cité erriadh Ksar Hellal, Délégation Ksar Hellal Gouvernorat Monastir composée de deux chambres à coucher, terrasse cuisine wc et garage dont la superficie totale de 125 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 48.750.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 3031.155 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00892VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Manel Dhaouadi

Avocate à la cour d'appel

Créancier saisissant : Saber ben Hédi ben Hssin Mili, travailleur à l'étranger, demeurant à l'avenue ibn Khouldoun n°79 Jemmal.

Débiteur saisi : Rawtha Bent Salem Boudoukhan (épouse Fraj Boudoukhan), femme au foyer, demeurant à la route Beni Hassen Jemmal gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Manel Dhaouadi avocate à la cour d'appel, dont le cabinet est sis au immeuble Farah, 2ème étage, Appartement n°3, Rue Habib Bourguiba Jemmal, Monastir.

Désignation de l'immeuble saisi : il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°94825 Monastir dénommé «Yasmine». Il correspond à un terrain avec un immeuble à caractère résidentiel composé de la parcelle numéro 1 de l'exemple du Bureau de Mesurage et du dessin cartographique lié à ce dessin et situé dans la délégation de Jemmal, gouvernorat de Monastir. Sa superficie totale est de six ares et quatorze centiares : il est limité au sud par dar Abbes à l'est par : Dar Masoud au nord par Dar Qazzara : par l'ouest une route où se trouve sa façade avant.

Mise à prix : est fixée à trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents dinars (383.500,000 dinars) suivant l'expertise de l'expert, Mr. Moez Fantar.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 23 août 2023 (23/8/2023) à partir neuf, heures du matin.

Visite de l'immeuble : la visite peut être effectuée pendant les heures de jour sans condition particulière.

2023S00893VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 16/8/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiens détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Fredj Ben Mabrouk Ben Ali Ajimi, demeurant à rue Bechir Jwili n°24 - Mazdour,

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 84526 Monastir relatif à la propriété nommée "NARJESS" composé de la parcelle 557, d'une superficie de 3290 m², se situant à Mazdour - Bembla gouvernorat Monastir.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole de forme oblique multi-angles ouvrant du coté nord sur une voie publique direction Ouardanine - Menzel Khir, il contient 10 oliviers, 3 amandiers : Il est limité au Nord par une voie publique et la parcelle 634, coté Est, propriété d'autrui, coté sud les parcelles 558-559-562, coté Ouest les parcelles 808+556+633.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Quatre vingt dix huit mille sept cent dinars (98.700,000DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.176,286 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00894VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 16/8/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse Immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiers détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Mohamed Ben Abdesselem Ben Mohamed Laben, demeurant à la rue Ali Belhwen - Mazdour.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 85867 Monastir relatif à la propriété nommée "NARJESS" composé de la parcelle 02, du plan de morcellement de la parcelle 35 du TF 27923 Monastir d'une superficie de 6418 m² situé à Mazdour - Bembla, gouvernorat Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole de forme oblique multi angles ouvrant coté Ouest sur une voie publique direction Mzaougha et un passage agricole coté sud. Il contient 45 oliviers. Il est limité coté nord par la parcelle 03 et 647, coté Est la voie publique goudronnée direction Mazdour - Mzaougha, coté sud, un passage agricole et la parcelle 01 et à l'ouest, les parcelles 01 -c36- c37 -c 38.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Quatre vingt seize mille et deux cent soixante dix dinars (96.270 ,000 DT).

en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.271 ,316 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00895VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Aloui Wassila Beb Elkram N°2 Monastir

Tél/fax : 73463754

- La partie poursuivante : Ayed Zied, profession : travail, domicile : Ksibet Elmadiouni, Monastir.

- La partie saisie : Ben Echikh Moldia, profession : travail; domicile : rue Habib Bourguiba Ksibet Elmedyouni ; Monastir.

- L'avocat poursuivant : maître Aloui Wassila, adresse : Beb El Kram Monastir. MF : 1142995/Z

- Propriété saisie : il s'agit d'un terrain nu de forme rectangulaire, situé à Ksibet Elmediouni, qui ouvre à une impasse / passage impénétrable; ses limites : Du nord : héritiers de Tayeb Sokref, de l'est : passage impénétrable, du sud : bouras khlifa, de l'est : Abderrahmen Ramdhan.

- Mise à prix : le prix de la partie saisie, après avoir rabaisser la mise à prix initiale de 40 % par le tribunal est : soixante milles deux cents quatre vingt douze dinars huit cents millimes (60292.800 dt) ; plus les frais légaux déclarés le jour de l'audience de 12/07/2023 par le tribunal de 1ère instance de Monastir qu'est de : (2985.613 dt), plus les frais de la 2ème adjudication.

- Date et lieu de la vente : le 23/8/2023 à partir de 9 h du matin ; tribunal de 1ère instance de Monastir.

- Clauses de visite : on peut visiter l'immeuble tous les jours

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat, pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023S00896VEPA1

Vente aux enchères d'un bien non immatriculé

Etude Maître Basma Nasri Elmnasri

Avocate à la cour de cassation

98.635.405 / 76.645.294

M.F : 362946 F

Avocat de suivi : Mme Basma Nasri El-Manasri avocate, Rue Habib Bourguiba, Meknassy - Sidi Bouzid, Tél : 76.645.294, Mobile : 98.635.405, Fax : 76.645.294

Créancier : Layla bint Muhammad Jalila Ghabri est une commerçante et résidente d'Al-Meknassi. Son siège est à Al-Mukhtar. Le bureau de son avocat, le professeur Basma Nasseri Al-Manasri

Débiteur : Mohsen Ben Ali Alibi est commerçant et habitant de la rue Habib Bourguiba El Meknassi

Le bien à vendre : Le bien proposé à la vente appartient au débiteur Mohsen Benali Allibi, qui est en sa possession et disposition. Il s'agit d'un bien immobilier situé à la rue Habib Bourguiba à Meknessi, qui n'est pas immatriculé. Il est représenté dans un terrain constructible de 3000 mètres carrés, édifié d'une maison individuelle avec un rez-de-chaussée d'un caractère architectural moderne et d'excellents matériaux de construction. Il se compose d'une entrée principale, d'un hall, d'un hall d'accueil, d'une chambre, une cuisine entièrement équipée, une salle de bain entièrement équipée et un escalier couvert. Avec un mur de protection entièrement construit, des tuiles et un entrepôt qui s'ouvre sur la rue Al-Shahid Al Sayyed Bin Amara son sol est carrelé de moulures à glaçure, et il vend 3 portes en fer, et un magasin ouvre sur la route nationale n°14. Son sol est carrelé de moulures à glaçure, et le plafond est partiellement recouvert de gypse. Il possède deux portes en fer entourées d'une clôture d'environ 3 m de haut. Il a une entrée principale pour les piétons, couverte d'une porte en fer, et une entrée pour les voitures avec une porte en fer. Général pour l'Urbanisme à Meknassi.

Prix de départ : La valeur de l'ensemble des biens appartenant au débiteur raisonnable susvisé a été déterminée avec toutes ses composantes telles que décrites à

l'alinéa précédent par l'expert, Monsieur Kamal Al-Khulaifi, expert judiciaire près les tribunaux en techniques de construction désigné par autorisation sur requête n°41375 délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid le 5/10/2023 à la somme de un million quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et un dinars (1.086.461.000 d).

Ce montant représente le prix d'ouverture qui sera approuvé lors de la vente de la propriété.

La Cour et la Session du Tibet : La vente dudit bien au dernier enchérisseur aura lieu devant le Service des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, près du Complexe Culturel de Sidi Bouzid, dans la matinée du mardi, correspondant au vingt-deux août vingt-trois deux mille (22/8/2023).

Titre de saisi : Ordonnance de paiement n°6559 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid le 23/9/2021, obligeant la personne requise à verser au même créancier une somme de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix dinars et trois cent trente, millimes (77.077.330), un certain nombre de 3 chèques avec excédents légaux à raison de 12 pour cent à compter de la date de l'offre de salut (excédents dépassant soixante-dix mille dinars) avec des frais de justice de soixante-dix sept Dinars, trois cent trente millimes (77.330) dits frais d'avis de paiement, et six cents dinars à titre d'honoraires d'avocat, avec des frais d'exécution qui seront fixés ultérieurement, et le requis a été notifié

En ordonnant le paiement le 21/10/2021 par l'intermédiaire du juge d'exécution, Mme Aziza Ghabri, selon son numéro 1873 avec le signe de la majorité, et cette injonction de payer n'a pas fait l'objet d'appel.

Lorsqu'une forclusion immobilière a été prononcée sur les biens appartenant au débiteur, objet de la transaction maintenant, par l'intermédiaire de la juge d'exécution, Mme Aziza Ghabri, selon son numéro 1873 au 5/02/2023, ce qui intéresse le domaine immobilier objet de l'affaire maintenant.

Charges employées sur la propriété : Il n'y a pas de charges sur la propriété à l'exception de 2 contrats de donation qui ont été invoqués à M. Expert à l'approche. Le premier contrat de donation lui est raisonnable en faveur de son épouse, Aida Allibi, objet d'un recours en annulation d'un contrat de donation publié à la chambre civile du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sous le numéro 3686 séance du 3/7/2023.3 sous le numéro 3687.

La visite : Toute personne qui le souhaite peut visiter la propriété tous les jours de la semaine de neuf heures du matin à 18 heures du soir.

Conditions de participation à l'offre : Toute personne souhaitant acheter et présenter un chèque attestant de la disponibilité de son solde au nom de l'avocat en charge du Tibet, dont un montant ne pouvant être inférieur au tiers du prix d'ouverture, ou présenter une garantie bancaire irrévocable du même montant. Ceux qui souhaitent participer à la vente aux enchères des non-résidents et des étrangers, doivent en outre obtenir au préalable les autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes.

Voir les spécifications et visiter la propriété

Toute personne souhaitant acheter peut consulter le cahier des charges, soit à l'écrit du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, soit au cabinet de l'avocat chargé des procédures de liquidation. Le bien peut être visité tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

2023X00954VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zohra Ben Salem

Avocat, Rue Taieb M'hiri 3ème étage bureau n°11 Sfax

M.F : 1194154 Z/P/000

Partie poursuivante : Société "SOGEM" représentée par sa personne physique inscrite au registre de commerce sous le numéro B11891997demeurant dans son domicile élu chez Maître Ben Salem Zohra Rue Taieb M'hiri 3ème étage bureau n°11 Sfax.

Partie saisie : Faiçal Barka Allah numéro de sa carte d'identité est 00326042 demeurant à la route Saltania Km 5 quartier 7 Novembre Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : La totalité d'un "garage" sa superficie est de 32 m² situé à la route Saltania Km 5 quartier 7 Novembre Sfax.

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 21-8-2023 à 9 H du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

Mise à prix : 32.000.000 D

Observations : Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un Avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou contactez le bureau du Maître Ben Salem Zohra Rue Taieb M'hiri 3ème étage bureau n°11 Sfax.

2023X00955VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 %

Créancier saisissant : Société Feten société anonyme identifiant unique : 0418559 D domiciliée à la route Saltnia km 3.5 zone industrielle poudrière 2 Sfax

Partie saisie : Adel KRIAA fabricant de chaussures demeurant au souk sabaghin n°11 Sfax.

Avocat poursuivant : maître Maimoun BOUZID Immeuble Bank du sud 4ème étage 3000 Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité de la moitié des parts indivises d'un terrain agricole situé à Mezghana délégation Manzel Cheker Sfax limites du terrain : du coté nord voisin Laabidi, cote de l'Est chemin agricole puis voisin, coté du Ouest voisin Nasr Chawachi.

Les mesures du terrain : du fond 155 m, de l'Oest 63 m, de l'Est 84 m du Nord 73 m puis vers le Fond 24 m puis vers l'ouest 90 m. Surface totale 1 hectare et 1/3 hectares

Mise à prix : 6.600.000d après réduction de 40 % auquel s'ajoute les frais.

Date et lieux de la vente : Mercredi 23 août 2023 à la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax 2 sis à la rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite du local : elle peut s'effectuer chaque jour au cours des heures du travail Conditions de participation : pour participer à l'enchère il faut cautionner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié pour plus d'informations consulter le cahier des charges au tribunal de première instance Sfax 2 ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023X00956VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de 40%

1/ Le poursuivant : M. Mohamed Hamda Ben Amar demeurant à la route de Gabès km 7 Sfax.

2/ Le saisi : Raouddha fille de Abdelhamid demeurant à la route Tunis km 7 rue 1er juin connu rue Bouhamed Sfax.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Atitallah Wajdi, 27 rue Habib Achour immeuble anis Sfax.

4/ Immeuble saisi : 70 % du (1/8) à l'indivis de la totalité d'un immeuble destiné à l'habitation sise à la route Tunis km 7 rue 1er juin connu rue Bouhamed Sfax dont la superficie s'élevé à 800 mètres carrés. L'immeuble saisi comprend une véranda frontale, de 03 chambres, d'une pièce médiane, d'un hall d'accueil, d'une cuisine, d'une douche équipée, d'une maison de repos, et d'une véranda orientale, limite : Il est délimité à l'ouest par Rashid Ammar, Jofa al-Bahloul et al- Mazghani, chacun avec une secte, et à l'est par Ammar, et derrière lui se trouve Zuhair Qaydara, et Qiblah Munther Ammar et Muhammad Ammar, chacun avec une secte.

5/ Mise à prix : est fixée à vingt deux mille trois cent dinars et 900 millimes (،22.308, 900 dinars) concernant 70 % du (1/8) à l'indivis de l'immeuble déjà cité, après la réduction de 40% auquel s'ajoute des frais fixes égales à 4.315 ,829 dinars auquel s'ajoute les frais qui seront fixés par le tribunal.

6/ Date de l'adjudication : fixée le lundi 28 août 2023 à 9 heures du matin.

7/ Lieu : Tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou El Kacem Echebbi Sfax chambre des ventes immobilières.

2023X00957VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de 40%

1/ Le poursuivant : Mme. Sawsan Kamoun demeurant route Tunis km 4 Sfax.

2/ Le saisi : Raoudha fille de Abdelhamid demeurant à la route Tunis km 7 rue 1er juin connu rue Bouhamed Sfax.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Atitallah wajdi, 27 rue Habib Achour immeuble anis Sfax.

4/ Immeuble saisi : 30 % du (1/8) à l'indivis de la totalité d'un immeuble destiné à l'habitation sise à la route Tunis km 7 rue 1er juin connu rue Bouhamed Sfax dont la superficie s'élevé à huit cent mètres carrés. L'immeuble saisi comprend une véranda frontale, de 03 chambres, d'une pièce médiane, d'un hall d'accueil, d'une cuisine, d'une douche équipée, d'une maison de repos, et d'une véranda orientale, délimité à l'ouest par Rashid Ammar, Jofa al-Bahloul et al- Mazghani, chacun avec une secte, et à l'est par Ammar, et derrière lui se trouve Zuhair Qaydara, et Qiblah Munther Ammar et Muhammad Ammar, chacun avec une secte.

5/ Mise à prix : est fixée à neuf mille cinq cent soixante deux dinars et 500 millimes (9.562,500 d) concernant 30 % du (1/8) à l'indivis de l'immeuble déjà cité après la réduction de 40% auquel s'ajoute des frais qui seront fixés par le tribunal.

6/ Date de l'adjudication : fixée le lundi 28 août 2023 à 9 heures du matin.

7/ Lieu : Tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou El Kacem Echebbi Sfax chambre des ventes immobilières.

2023X00958VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction du prix de vente de 40 pour cent

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le lundi 21/8/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Lassad Ben Mohamed Omrani débiteur principal et caution réelle titulaire de la cin n°08766481.

Les cautions réelles suivantes :

Chaala Bent Said Werghemmi.

Mabrouka ; Abdallah ; Hédi ; Faiza ; Rim Zaeineb, tous enfants de Mohamed Omrani.

Demeurant tous à la route de Mahdia km 4 merkez Kaaniche impasse el baacha Sfax.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant au débiteur principal saisi et aux autres caution ruelles saisies, sise à la route de Mahdia km 4 merkez Kaaniche impasse el baacha Sfax et qui consiste en un terrain nu de forme rectangulaire, clôturée de ses deux cotés est et nord et une partie cotée sud; dépourvue de clôture coté ouest, sa superficie totale et d'environ 616 m².

Elle est délimitée côté sud par une rue d'où son entrée et Ali Ornrani d'une part et d'autre part Ezzouch; coté est Mustafa Ezzouch et Kessis chacun d'une part coté ouest Chebbi et à l'ouest les enfants de Mohamed Omrani.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères après réduction du prix : 46.200,000 dinars.

Expert désigné : Mr Moncef Dammak N° de téléphone 53870318.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00962VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 21/8/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près de la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Majed Chtourou demeurant à la route de Mahdia km 5 rue Khaled ibn el Walid Sakiet Eddayer Sfax titulaire de la CIN n°05374118.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant au débiteur saisi sise à la route de Tunis km 3,5 Sfax début de la rocade Téniour, précisément immeuble Gdoura et qui consiste en un appartement au deuxième étage d'une superficie de 114 m² délimité au sud par la rocade Tunis-Téniour à l'est une impasse, au nord un espace, à l'Ouest les escaliers de l'immeuble et un appartement propriété d'autrui.

L'appartement est composé d'une salle centrale de quatre chambres, une cuisine, une salle de bain et un couloir, il est pourvu de l'électricité et de l'eau potable.

L'appartement est en location au profit de Mr Ali Jarboui pour une durée depuis six ans et un loyer mensuel de 420 dinars.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères après réduction : 92.400,000 dinars.

Expert désigné : Mr Ilyes Medhyoub N° téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00963VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Amara Hichem

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Molka - Rue de La Justice Mahdia

Tél : 97 892 828

Partie poursuivante : Esswayah ben echeriani sahloul demeurant à almsatria - Jbeniana -Sfax

Partie poursuivie : Wael Ben Ali Ben El Mahdi Ebn Hacen demeurant à Awlad Bousmir - Jbeniana - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Amara Hichem avocat à la cour de cassation - immeuble molka - rue de la justice - Mahdia.

Objet de l'adjudication : la totalité d'un immobilier non immatriculé représenté par un terrain constructible distingué par des murs de tous cotés et il comprend par sa façade avant un bâtiment abandonné avec un rez-de-chaussée qui a été précédemment utilisé par le centre de la garde nationale à Melloulech, son espace couvert est de 167 m².

Le bâtiment est vieux son toit est très endommagé.

Attenant à l'immeuble un entrepôt ouvert vers le nord sa surface couverte est de 25m² c'est un toit fonctionnel et son sol est en ciment sans port.

Les limites de l'immobilier saisi :

Nord : la route régionale n°82 reliant chebla et Sfax connue aujourd'hui par l'avenue Habib Bourguiba et aussi la rue de l'environnement.

Sud : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars.

A l'ouest : une ruelle non sineuse dans une secte et enfin le bureau de poste de melloulech qui est représenté par titre foncier n°16238 Mahdia et dans cette dernière immobilière, on trouve quatre fenêtres qui s'ouvrent directement vers l'immobilier objet de l'adjudication.

Est : une route goudronnée connue sous le nom de chemin 20 mars. La superficie totale de tout l'étage de l'immobilier, l'objet de l'adjudication 1450 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent quatre-vingt douze mille et sept cent soixante quatre dinars (292764.000) sous déduction du prix d'ouverture d'origine outre les frais légaux qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date de vente : la vente aura lieu le mercredi seize Août l'an deux mille vingt trois (16/8/2023) à partir de neuf heures au tribunal de première instance de Mahdia.

La visite du bien objet de l'adjudication et la participation à la vente : la visite peut se faire quotidiennement aux heures du travail pour la consultation du cahier des

charges ou pour avoir de plus amples renseignements contactez le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou l'étude de l'avocat poursuivant la participation à la vente ne peut se faire qu'a celui qui aurait préalablement consigné le 1/3 de la mise à prix.

2023X00975VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de la Turquie, Tunis représentée par son PDG. Identifiant Unique 0000120H.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, M.F : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Mondher ESSAMET, C.I.N n°01297525 demeurant à l'avenue de L'U.M.A, Cité Jawhara Bloc A3, Appt n°13 La Soukra 2036, et à l'hôtel Nawres Mrezga Nabeul.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 543 parts/6381 parts indivises dans la propriété dénommée «Naziha 328» objet du titre foncier n°38215 Tunis, qui consiste en la parcelle n°6 du plan du morcellement du titre foncier n°38215 Tunis en huit parcelles, sise à Hammamet gouvernorat de Nabeul sur la route Nabeul Hammamet situé dans une Zone urbaine délimité par les parcelles n°5-8-7 du plan de lotissement du titre foncier n°38215 Tunis, alimenté par l'électricité et l'eau potable, le dit titre est inclus dans le plan d'aménagement du territoire approuvé par la municipalité de Hammamet de l'année 2009.

Mise à prix : après rabais de 40% est fixée à cent soixante dix milles trois cent quatre vingt Dinars 694 Millimes (170.380d694) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 28 août 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023401892VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal. société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis, (créancier saisissant)

La partie saisie :

Les héritiers de Mohamed ben Ablelaziz ben Ali El Midani (caution solidaire et hypothécaire de la société ROYAUME DES HUILERIES MIDANI AGRICOLE «RAHMA», SARL, siège social à el Henia , Km 105, route de Sfax, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid , RC n°B1829662004 Tib 1ère instance Sidi Bouzid, identifiant unique n°881748Q sont sa veuve Rebah ben Ahmed Al Farah Chehawia et ses fils adultes sont Lobna El Midani, Amin El Midani, Asim El Midani et Raja El Midani demeurant à el Henia, Km 102, route de Sfax, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils» 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

1- La propriété dénommée «SHADIA» objet du titre foncier n°31065 Sidi Bouzid, lot 19 situé à Imadet El Henia Délégation Ouled Haffouz Sidi Bouzid rectangulaire d'une superficie de 5030 m², les limites front et Est les tiers, au fond une allée, Ouest route reliant Sbitla à Sfax, Dessus une bâtisse constituant une huilerie avec ses dépendances avec des bassins de collecte (16) d'huile d'extraction un central d'électricité clôturée avec 6 oliviers de bonne qualité.

2- La propriété dénommée «RAJA» objet du titre foncier n°51856 Sidi Bouzid, lot 117 agricole situé à Imadet El Henia Délégation Ouled Haffouz d'une superficie de 29581 m², totalement arboré des oliviers de taille différents avec un puit équipé les limites propriétaire des tiers.

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale :

- Trois Cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente huit dinars et 040 millimes (389.438,040 DT) pour la propriété objet du titre foncier n°31065 Sidi Bouzid.

Quatre vingt treize mille cinq cent quarante-trois dinars (93.543,000 DT) pour la propriété objet du titre foncier n°51856 Sidi Bouzid.

Plus frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 21 Août 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023401900VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabaissement de 40% de la mise à prix Initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

LA SOCIETE AUTO PLATRE, SA siège social à 10 Fatma Ezzahra Hammam Sousse, RC n°B91277420 12 Tib 1ère instance Sousse 2, identifiant unique n°1233454D (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «SALHA» objet du titre foncier n°96995 Monastir, correspond au lot 42 situé au pôle technologique, zone industrielle Essaheline Monastir, d'une superficie de 2759 m², terrain à bâtir, à usage industriel, clôturé h 1,80 m, sur lequel une Usine de placoplâtre et dérivés, en charpente sa superficie est 680 m² en plus d'un bâtiment d'administration de 340 m² et chambre de gardiennage 19m² avec un espace aménagé sur 350 m² équipé d'un réseau d'évacuation d'eau usée.

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale :

- Sept cent quatre vingt-huit mille deux cent soixante huit dinars (788.268,000 DT) plus frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 23 Août 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Monastir.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023401901VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice

"Amicale d'entraide des agents et fonctionnaires du Gouvernorat de Bizerte"

En vertu de l'ordonnance sur requête n°74001 rendue par le tribunal de première instance de Bizerte en date du 25 Mai 2023, Maître Abderraouf Ghajati est désigné mandataire de justice et lui est confié la gestion et l'administration de l'amicale d'entraide des agents et fonctionnaires du gouvernorat de Bizerte jusqu'à ce que les postes de président et de secrétaire général soient pourvus conformément à la règlementation en vigueur.

Les créanciers, ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs sont appelés à déclarer leurs créances, leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce à l'adresse de son bureau sis au 8 Rue de Venise Bab Mateur 7000 Bizerte soit directement ou par le biais d'une correspondance recommandée avec accusé de réception.

2023T00720VEPA2

Poursuite d'activité

SOCIETE BEN HMIDA D'ALIMENTS COMPOSES SARL

S S : Km 05 Route Moureddine M'Saken Sousse

Capital : 1.580 000,000

I.U : 760540D

CNSS : 00188975 - 19

En vertu d'une décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse sous le n°210/09 en date du 8/5/2023, il a été décidé la poursuite de la SOCIETE BEN HMIDA D'ALIMENTS COMPOSES de son activité de la façon suivante :

1- Rééchelonnement des dettes actualisées sur 7 ans avec une année de grâce.

2- L'engagement de Mr Makrem Ben Hmida à fournir une liquidité financière de l'ordre de 200.000,000 annuellement.

3- La réalisation de ladite société d'un bénéfice au moins de 280.000,000 annuellement jusqu'au règlement global des dettes.

4- L'ouverture d'un compte spécial sous la supervision du contrôleur d'exécution et du juge commissaire pour y déposer les montants cités dans les points 2 et 3 réservés au règlement des dettes.

5- Le règlement des dettes à la fin de chaque année tout en accordant une priorité dans le règlement au reste des dettes de la société de leasing de la Banque de Tunisie Emirates et les dettes de la CNSS et la recette des finances selon le calendrier conclu entre les deux parties et l'interdiction au représentant légal de l'établissement la cession de ses biens durant toute la période d'exécution du redressement et l'ordonnance de mentionner cette interdiction dans les titres fonciers et le RNE de l'établissement ainsi que la mention de cette décision dans au RNE et la nomination de l'expert Mr Belgacem Ben Khaled comme contrôleur d'exécution du programme de redressement sous la supervision de Mme le juge commissaire Khoula JRAD et l'ordonnance de la publicité de cette décision dans le JORT et le RNE et l'information de la commission de suivi des établissements économiques.

2023S00890VEPA2

Liquidation du parti politique des jeunes pour la révolution et la liberté

Siège social au numéro 53, Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunisie

En application du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis 01 le 3/5/2023 sous le numéro 308, il a été décidé de dissoudre le Parti politique des Jeunes pour la Révolution et la liberté et de nommer Madame Marwa Ayari comme liquidateur de se charger d'inventorier ses fonds et de les mobiliser par voie légale après soustraction des dettes et dépenses nécessaires pour ceux qui y ont droit. Toutes intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 92.122.520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2023401856VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête 81828 émanant du tribunal de première instance Mannouba le 23/6/2023, maître Sameh Khemiri son

bureau sis au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau n°5 Lafayette 1002 tél : 22 761 321/97.681.749, elle a été nommée liquidatrice de bien appartenant à madame Olfa Azouz et son mari décédé Brahim Zitouni et nommé madame Sondes Dhambri juge commissaire.

2023401890VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu de jugement numéro 8619 émanant du tribunal de première instance Seliana le 16/6/2023 maître Sameh Khemiri (adresse : 48 rue d'iran Lafayette Tunis 2ème étage bur 5 - tel 22761321/97681749) elle a été nommée mandatrice de justice sur le terrain agricole situé à Bourouis Seliana sujet de contrat de location signé entre Abdelmajid Dayekh et Saber Rezgui.

2023401891VEPA2

Appel d'offre

Cession aux tiers de la société

«BORTEX TUNISIA»

MF : 0719248 p

Capital social : 2.389.800.000 D

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra - Ben Arous

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/7/2022 suit à la décision de juge commissaire en date de 25/4/2023 sous le n°1743.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350,000) dinars non restituable.

La date limite pour la remise des offres soit au plus tard le 22/10/2023.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990.

2023401893VEPA2

Déclenchement de la procédure de règlement judiciaire

Société "PISE RENT A CAR"

Capital : 10 000 Dinars

I.U : 1265135Q

Siège : Résidence El Montazah, Immeuble A Appartement 1 E El Mourouj 5 Ben Arous

Société à responsabilité limitée

En vertu de la décision n°329 Rendue par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 7/7/2023, il a été décidé le déclanchement de règlement judicaire au profit de la société "PISE RENT A CAR" et l'ouverture de la période d'observation pour neuf mois, prorogeable une seule fois, La nomination de Mme Khalfi Sihem sis au 19 Rue de Libye.

Lafayette Tunis 1002 en tant qu'administrateur judiciaire qui doit procéder à l'inventaire physique des biens de l'entreprise et enquêter sur la réalité de son statut économique, financier et social et étudier le plan de redressement proposé par le représentant légal de la société débitrice et le modifie en cas d'échéant sous le contrôle du juge commissaire au Tribunal de Première Instance de Ben Arous Mme Derouiche Hajer, et interdire l'entreprise débitrice de payer les dettes antérieures de déclenchement de la procédure de règlement judiciaire ou la cession, ou l'hypothèque de ses actifs sans autorisation du Tribunal et la déclaration de la suspension tout acte d'exécution au cours de la période d'observation visant le recouvrement d'un créance antérieure a la période d'observation ou la récupération de meubles ou d'immeubles et le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires sur l'entreprise et les délais de déchéance et la suspension des procédures de saisie portant sur les avoirs financiers de l'entreprise à l'étape qu'elles ont atteinte.

Les créanciers doivent s'assurer de l'inscription de leurs créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire au bureau de l'administrateur judicaire conformément à l'article 445 de la loi n°2016 - 36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives.

2023401894VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire mercredi 23 août 2023

SOCIETE D'ACTIVITES TOURISTIQUE SAT

S A au capital de 4 637 000 DT

Siège social : Hôtel zodiac - Zone Touristique Yasmine Hammamet

Matricule Fiscal : 349 420 YAM000

Registre de commerce : B1349111997

Les Associés de la Société d'Activités Touristiques «SAT» Hôtel Zodiac sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 août 2023 à 10 heures, au siège de la société Activhôtels centre urbain nord en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2021 & 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaires aux Comptes sur les exercices 2021 & 2022.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 & au 31/12/2022.

4) Approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

5) Quitus aux Administrateurs.

6) Affectation des résultats des exercices 2021 & 2022.

7) Allocation des jetons de présence afférents aux exercices 2021 & 2022.

8) Renouvellement du mandat des membres du Conseil Administrateurs.

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R01862SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège social, le mercredi 23 août 2023 à 9 h en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2023R01863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M000

Registre nationale des entreprises : B1102251997

La société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES annonce le report de la date de l'assemblée générale ordinaire du 5-7-2023 à la date du 22-8-2023 à cause des engagements des associés.

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 22 août 2023 au bureau de notre Expert-comptable Mr Djemel Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 Centre Urbain Nord 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration des rapports du CAC.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions règlementées.

6- Questions diverses.

2023R01876SANB3

Autres sociétés

2ème Convocation à l'assemblée générale ordinaire de 2017-2018-2019

Suite à la 1ère invitation du 19/7/2023

Société Mutuelle De Base Des Services Agricoles «CEPA»

Adresse : 76 Avenue Habib Bourguiba Béni Khalled 8021

MF : 0009496 D/N/M/000

RC : C14011997

CNSS : N°17698-44

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la société à l'assemblée générale ordinaire le 14 Août 2023 à la Municipalité de Béni Khalled à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport sur la gestion des exercices cités ci haut

2- Lecture des rapports générale et spéciale du commissaire aux comptes des exercices cités ci haut

3- Nomination des commissaires aux comptes pour les années 2020-2021-2022

4- Election du conseil d'Administration.

Observations :

Tout candidat désire être membre du conseil d'administration ou commissaire aux comptes doit présenter sa candidature par une lettre recommandée accusé de réception :

- Avant le 5 Août 2023

- Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2023R01865SODB3

Convocation à l'assemblée générale

Sté mutuelle de base agricole JAWHRA kondar

Tél : 52 181 531

Adresse : Akara Kondar 4020 Sousse

MF : 1632662/G

Le Président du Conseil d'Administration de la société Mutuelle de Base Agricoles "JAWHARA" Kondar informe les adhérents de la société qui sont convoqués à l'assemblée générale pour l'exercice de l'année 2022 qui sera tenu le 22 Août 2023 à 9h du matin au siège de la société.

Pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport financier et moral du conseil d'administration de l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

3- Approbation du rapport moral et financier du conseil d'administration.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Renouvellement du mandat de 1/3 des membres du conseil d'administration.

Remarques :

- Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et les rapports du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 13/8/2023.

- La candidature aux membres du conseil d'administration est ouverte à partir de 3/8/2023 jusqu'à 12/8/2023.

- A défaut du quorum l'assemblée se tient sur sa 2ème convocation avec le même ordre de jour le 11/9/2023.

2023S00888SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Bassma Chaabane CIN n°01841776, a perdu le titre de propriété n°267/18, pour le titre foncier n°137 Nabeul 2. Suivant un certificat de perte n°212 délivré par la sécurité nationale A korba du nord le 17/5/2023. Cette annonce est parue au journal Echourouk du 24/5/2023.

2023R01875DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Emna Ben Hassan Ben Amor Maaraf, titulaire de la CIN n°02846932, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/14041 du 28/12/2010, objet du titre foncier n°46407 Monastir sis à Imadet Menzel Hayet délégation Jemmel, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Menzel Hayet sous n°1054 le 6/6/2023.

2023S00889DIVD2

Avis

Selon un jugement préparatoire rendu par la chambre du tribunal immobilier de Sfax concernant la demande d'enregistrement facultative n°32179 publié au Journal officiel n°61 du 16/7/2019, il a été ordonné la correction de l'erreur matérielle contenue dans cette demande en considérant qu'elle a été soumise par Sahbi bin Al-Makki Trigui avec son épouse Neila bint Abdel Fattah Abbes, et non suivant ce qui a été déclaré à tort qu'elle avait été soumise par Sahbi Trigui uniquement.

2023X00455DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2022

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	2 935 983	<1 787 208>	1 148 775	1 356 717
Actifs corporels d'exploitation	9 119 949	<7 213 864>	1 906 085	1 750 785
Placements	634 127 201	<23 343 345>	610 783 856	530 323 199
Part des réassureurs dans les provisions techniques	47 318 824		47 318 824	51 747 506
Créances	91 890 037	<31 046 106>	60 843 931	60 042 594
Autres éléments d'Actif	42 428 882		42 428 882	41 543 676
Total de l'Actif :	**827 820 876**	**<63 390 524>**	**764 430 352**	**686 764 477**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	140 793 633	136 537 384
Résultat de la période :	17 103 870	21 056 249
Total des capitaux propres avant affectation :	**157 897 503**	**157 593 633**
Passif :		
Provision pour risques et charges	11 388 683	13 643 939
Provisions techniques brutes	523 048 665	450 562 796
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	15 484 410	23 774 967
Autres dettes	51 843 873	38 194 247
Autres passifs	4 767 218	2 994 895
Total des capitaux propres & Passif :	**764 430 352**	**686 764 477**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non-Vie	Au 31/12/2022			Opérations nettes au 31/12/2021
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	
Primes acquises	148 506 651	<40 710 661>	107 795 991	103 420 054
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	13 407 009		13 407 009	13 795 274
Autres produits techniques	500 433		500 433	380 995
Charges de sinistres	<95 076 160>	7 614 266	<87 461 894>	<84 484 030>
Variation des autres provisions techniques	67 951		67 951	<311 549>
Participation aux bénéfices et ristournes	<3 860 379>	525 586	<3 334 793>	<2 682 296>
Frais d'exploitation	<24 093 457>	7 639 269	<16 454 189>	<13 049 687>
Autres charges techniques	<7 674 335>		<7 674 335>	<9 306 449>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	**31 777 713**	**<24 931 541>**	**6 846 173**	**7 762 313**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2022			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2021
Primes	85 434 439	<863 833>	84 570 606	41 034 191
Produits des placements	18 119 979		18 119 979	16 871 549
Autres produits techniques	-		-	-
Charges de sinistres	<26 382 544>	290 059	<26 092 484>	<12 784 853>
Variation des autres provisions techniques	<58 619 779>		<58 619 779>	<30 799 915>
Participation aux bénéfices et ristournes	<1 867 753>	6 701	< 1 861 052>	< 1 943 268>
Frais d'exploitation	<7 174 989>	129 990	<7 045 000>	<6 487 999>
Charges des placements	<1 815 404>		<1 815 404>	<1 461 699>
Autres charges techniques	< 297 211>		< 297 211>	< 219 906>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**7 396 737**	**<437 082>**	**6 959 655**	**4 208 100**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2022	De la période arrêtée au 31/12/2021
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	6 846 173	7 762 313
Résultat technique de l'Assurance Vie	6 959 655	4 208 100
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	24 305 395	25 190 756
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	<2 435 109>	<2 182 449>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	<13 407 009>	<13 795 274>
Autres produits non techniques	2 911 350	7 704 876
Autres charges non techniques	<1 127 628>	<2 907 302>
Résultats provenant des activités ordinaires	**24 052 827**	**25 981 019**
Impôt sur le Résultat	<6 236 243>	<4 842 058>
Pertes extraordinaires	<712 714>	<82 713>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**17 103 870**	**21 056 249**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	14 300 050	17 328 115
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<800 135>	<1 074 707>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<16 759 156>	<16 759 016>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	<92 324>	<37 349>
Variation de trésorerie :	**<3 351 566>**	**<542 958>**
Trésorerie au début de l'exercice :	**18 709 763**	**19 252 720**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**15 358 197**	**18 709 763**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 18 Mai 2023

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Salma LANGAR

CMC
Chérif BEN ZINA

2023401897BCFA5